

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 janvier 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 549 Vœu relatif à la fermeture de l'agence SNCF du 2, rue de Turenne.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la direction de la SNCF prévoirait de fermer en 2020 la boutique SNCF située au 2, rue de Turenne dans le 4^e arrondissement ;

Considérant que sur les 14 boutiques SNCF que comptait Paris, il n'en reste plus que 7 ;

Considérant que la fréquentation de ce lieu d'accueil physique par les usager·e·s est importante et ne peut donc justifier sa fermeture ;

Considérant que le recours aux services dématérialisés ne peut remplacer le travail efficace des agent·e·s du service public, notamment pour les publics fragile ou âgés, qui n'ont pas accès facilement aux outils numériques ;

Considérant que le Défenseur des droits s'est inquiété dans un rapport sur la fracture numérique rendu en janvier dernier que le processus de dématérialisation puisse « se résumer à pallier la disparition des services publics sur certains territoires et à privilégier une approche budgétaire et comptable » ;

Considérant que le 12 mars dernier, le Défenseur des droits a rendu public son rapport d'activité 2018, soulignant que l'augmentation de plus de 10 % du nombre des dossiers reçus pour la défense du droit des usager·e·s des services public « traduit le recul des services publics, source de défiance, d'inégalités et de mise en cause des droits » ;

Considérant que ces fermetures de lieux d'accueil physique de proximité des services publics sont le résultat des politiques libérales menées aux échelons européen et national, qui visent à déréglementer et libéraliser les services publics avant de les privatiser ;

Considérant que la gestion de ces services publics de proximité menée au seul prisme de la rentabilité financière, cherchant à transformer les usager·e·s en client·e·s et les services publics en entreprises rentables, méprise l'intérêt général et l'efficacité socio-économique des services publics ;

Considérant que les services publics locaux sont des biens communs, socle d'une société solidaire et que leur maintien et leur développement sont la condition de l'égal accès de tou·te·s les suager·e·s aux services publics pour tisser le lien social et garantir la cohésion des territoires ;

Considérant le vœu relatif à la fermeture de la boutique SNCF de Belleville adopté par le conseil du 20^e arrondissement le 19 mars 2019 et le vœu relatif aux services publics de proximité adopté par le conseil de Paris en avril 2019 sur proposition du Groupe communiste-front de gauche ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Didier Le Reste, Raphaëlle Primet et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle la direction de la SNCF sur la nécessité de maintenir la boutique SNCF Rue de Turenne et qu'elle rouvre les boutiques de proximité à Paris.